

L'Apec et OPCO Mobilités signent une convention de partenariat afin de renforcer la complémentarité de leurs expertises

Le 24 septembre 2026 - Les nouvelles technologies, les mutations sociales et la transition écologique redessinent aujourd'hui les métiers de la mobilité. Pour répondre à ces enjeux, les entreprises repensent la gestion des compétences et la mise en valeur des parcours professionnels. À travers cette convention de partenariat, OPCO Mobilités et l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) s'engagent à accompagner les entreprises dans leurs recrutements et à aider les cadres et les jeunes diplômés, dès Bac+3, à mieux connaître les métiers de la mobilité et leurs évolutions.

« Permettre à chacun de mieux comprendre les évolutions du marché du travail et de construire son parcours professionnel est au cœur de la mission de l'Apec. Ce partenariat avec OPCO Mobilités nous permettra d'informer davantage les cadres et les jeunes diplômés sur les opportunités offertes par les métiers de la mobilité et d'accompagner les entreprises dans leurs besoins en compétences, partout sur le territoire. » Annelore Coury, directrice générale de l'Apec.

« Les transformations à l'œuvre dans les secteurs de la mobilité redessinent les métiers et les besoins en compétences. En associant la connaissance approfondie d'OPCO Mobilités sur les branches professionnelles de la mobilité et les besoins des entreprises, à l'expertise de l'Apec en matière d'emploi cadre et de trajectoires professionnelles, nous souhaitons poursuivre l'enrichissement de nos actions au service d'un accompagnement ambitieux des entreprises et des salariés de la mobilité. » commente Isabelle Maimbourg, directrice générale d'OPCO Mobilités.

Une coopération déployée sur l'ensemble du territoire français

Cette collaboration entre l'Apec et OPCO Mobilités est fondée sur la complémentarité de leurs expertises, de leurs offres de services et de leurs réseaux territoriaux. Elle vise à accompagner les entreprises dans leurs recrutements et dans l'évolution professionnelle de leurs salariés, tout en favorisant l'insertion professionnelle des cadres et des jeunes diplômés.

Le partenariat couvre l'ensemble des 17 branches professionnelles et des secteurs de la mobilité relevant d'OPCO Mobilités. Il sera déployé sur l'ensemble du territoire français, en France hexagonale comme dans les départements et régions d'Outre-mer, à travers des actions nationales et régionales tels que des événements co-construits, des ateliers, des webinaires ou encore des actions de mise en relation.

Cette coopération doit également contribuer à renforcer la cohérence entre les parcours de formation et l'accès à l'emploi, afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises et de soutenir les évolutions professionnelles dans les secteurs de la mobilité.

Cinq axes pour accompagner les transformations des métiers de la mobilité

- **Axe 1 : Compréhension et valorisation des expertises Apec – OPCO Mobilités.** Les deux partenaires favoriseront une meilleure connaissance de leurs services, de leurs équipes et de leurs organisations afin de renforcer leur collaboration et de la décliner efficacement dans les territoires. Cette coopération s'appuiera notamment sur des événements co-construits, des présentations croisées de leurs dispositifs d'accompagnement et la mise à disposition de supports de communication communs.
- **Axe 2 : Appui aux employeurs dans leurs recrutements et contribution à l'adaptation des compétences des cadres salariés au service de la croissance économique des entreprises relevant du champ d'OPCO Mobilités.** L'Apec et OPCO Mobilités permettront aux entreprises de mieux identifier les solutions d'accompagnement et de conseil mobilisables pour réussir leurs recrutements et accompagner leurs salariés dans leur évolution professionnelle, notamment via le Conseil en évolution professionnelle (CEP). Les entreprises pourront également s'appuyer sur les outils et expertises de l'Apec et d'OPCO Mobilités pour mettre en œuvre leur stratégie RH et anticiper les évolutions des métiers de la mobilité.
- **Axe 3 : Promotion des opportunités d'emploi auprès des cadres et jeunes diplômés.** L'Apec et OPCO Mobilités contribueront à renforcer la visibilité des opportunités d'emploi dans les secteurs de la mobilité, à valoriser leurs métiers et à faciliter la mise en relation entre les entreprises, les cadres et les jeunes diplômés. Les deux partenaires participeront notamment à des événements dédiés à la découverte des métiers et informeront les publics sur les canaux de diffusion des offres d'emploi et d'alternance.
- **Axe 4 : Informer sur le recours à l'alternance comme levier d'intégration et de fidélisation des cadres et des jeunes diplômés.** L'Apec et OPCO Mobilités renforceront l'information sur les dispositifs de l'alternance grâce à la mise à disposition de ressources pratiques telles que le Portail de l'Alternance du ministère du Travail, La Bonne Alternance et Je Bouge Mon Avenir. Les deux partenaires développeront également la coopération entre leurs équipes et pourront organiser des temps d'échanges, notamment lors de rencontres territoriales ou de webinaires régionaux.
- **Axe 5 : Insertion dans l'emploi et sécurisation des parcours professionnels des publics cadres et jeunes diplômés.** Les partenaires informeront les cadres et les jeunes diplômés sur les métiers, les formations, les parcours professionnels et les opportunités d'emploi, en lien avec les besoins des entreprises relevant du champ d'OPCO Mobilités. Ils favoriseront la mise en relation avec les entreprises et encourageront le recours à l'accompagnement CEP de l'Apec, en lien avec les dispositifs emploi-formation mobilisables.

À propos d'OPCO Mobilités

OPCO Mobilités est l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité – automobile, logistique, services et transports. Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités assure le financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers – avec une ambition : contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers, des personnes et des marchandises. S'inscrivant

pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques. OPCO Mobilités agit auprès de 176 214 entreprises (issues de 17 branches professionnelles), 1,7 million de salariés et près de 74 000 alternants. Reposant sur un fort maillage territorial en France hexagonale, en Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion, OPCO Mobilités assure également un service de proximité auprès de toutes les entreprises, notamment les TPE-PME.

À propos de l'Apec

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui se mobilise pour aider les cadres et les jeunes diplômé.es à partir de Bac+3. En tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les cadres, l'Apec permet à ses clients et clientes, quelle que soit leur situation, de s'informer, réfléchir, se projeter et agir pour leur projet professionnel. En 2025, près de 230 000 cadres et jeunes diplômé.es ont été accompagné.es par l'Apec. Plus de 128 000 clients ont bénéficié du CEP. L'Apec aide, par ailleurs, les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Association combine une présence territoriale de proximité avec son jobboard : apec.fr (plus de 2 millions d'offres d'emplois cadres publiées en 2025 et 760 000 profils de cadres en recherche d'opportunité fin 2025). L'Apec, et avec ses 1 300 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec plus de 80 centres, en France hexagonale et en Outremer. En savoir plus : corporate.apec.fr